

Dessine ton carnaval

Grand jeu concours ouvert aux 4/15 ans

Dessin à remettre au plus tard avant 16h, le vendredi 31 janvier 2020 au pôle JASE, Place Plichon à Bailleul

Règlement et invitation à la remise des prix

La société Philanthropique organise son seizième concours de dessin « Dessine ton carnaval ». Il est ouvert aux enfants de 4 à 15 ans, du lundi 6 janvier au vendredi 31 janvier 2020.

Article 1

Le concours est ouvert à tous les enfants résidant ou scolarisés à Bailleul et dans les environs.

Article 2

La participation à ce concours est gratuite. Elle implique l'acceptation du présent règlement et l'autorisation pour l'organisateur d'utiliser les dessins remis ainsi que les noms des auteurs.

Article 3

La réalisation du dessin doit être effectuée sur une feuille de papier à dessin d'un format :

- minimal de 30cm sur 42cm,
- maximal de 40cm sur 50cm.

Pour les écoles ou les groupes carnavalesques locaux : les œuvres doivent impérativement être collectives. Il s'agit donc de productions réalisées par plusieurs enfants d'une même classe, d'un même groupe carnavalesque local (Les dessins individuels ne sont pas acceptés dans cette catégorie).

Article 4

Chaque dessin remis devra comporter au dos de celui-ci :

- pour les œuvres individuelles : les nom, prénom, âge, adresse de « l'artiste ».
- pour les œuvres collectives réalisées par un groupe carnavalesque local : la liste des enfants ayant participé à la conception de l'œuvre et leur date de naissance, le nom et l'adresse du groupe local dont est issue l'œuvre.
- pour les œuvres collectives réalisées en classe : le nom de l'enseignant, la liste des enfants ayant participé à la conception de l'œuvre, le niveau de la classe et le nom de l'école.

Article 5

Les dessins devront être remis au plus tard avant 16h, le vendredi 31 janvier 2020 au Pôle JASE, place Plichon à Bailleul.

Article 6

Chaque participant (groupe participant ou classe participante) s'engage à être présent à la remise des prix prévue⁽¹⁾

**le samedi 8 février 2020 à 15 heures
au Foyer des Personnes Agées
Allée Roger Vlaemyck à BAILLEUL**

C'est lors de ce vernissage que sera proclamé le palmarès et que chaque participant recevra son lot, il lui sera aussi remis un masque blanc à décorer lui permettant de participer au **Concours de Selfie**.

Article 7

Le vainqueur du concours se voit décerner le Prix Spécial du Jury. Son œuvre servira de support à l'**affiche du Carnaval des Enfants de 2021**.

Tous les autres dessins concourent au classement par catégories. Ainsi, on distingue :

- les 4-6 ans (nés en 2016-2015-2014),
- les 7-9 ans (nés en 2013-2012-2011),
- les 10-15 ans (nés en 2010-2009-2008-2007-2006-2005),
- Les œuvres collectives forment la 4^{ème} catégorie. Cette catégorie regroupe les œuvres réalisées par les élèves des écoles, les enfants des groupes carnavalesques locaux, des activités périscolaires et des centres de loisirs.

Article 8

Le palmarès est établi par un jury composé de représentants :

- de l'Ecole Académique de Dessin,
- du Conseil Municipal de Bailleul,
- du Conseil Municipal des Jeunes,
- de l'Amicale du F.P.A.,
- de la Société Philanthropique de Bailleul.

Article 9

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 10

Le gagnant du prix spécial du jury se verra remettre un vélo ou un cadeau de valeur équivalente.

S'il s'agit d'une œuvre collective, le groupe local, l'école ou l'établissement se verront doter d'un bon d'achat au profit de leur groupe ou coopérative.

Article 11

Dans chaque catégorie d'âge, le premier prix recevra un joli Cadeau Surprise.

En cas d'ex aequo, les gagnants recevront le même lot.

Les œuvres collectives gagnantes se verront doter d'un bon d'achat au profit de leur groupe ou coopérative d'école ou d'établissement.

Article 12

Tous les dessins seront exposés et pourront être édités sur les documents de communication de la Ville de Bailleul ou de la Société Philanthropique.

Les dessins primés (il s'agit des premiers dessins de chaque catégorie) resteront la propriété de la Société Philanthropique.

Les autres dessins pourront être restitués aux jeunes artistes au Pôle JASE à partir du samedi 29 février.

Article 13

L'organisateur du concours ne pourra être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être en totalité ou en partie, reporté, modifié ou annulé.

Attention :

Ce règlement tient lieu d'invitation à la remise des prix.

¹ Cependant les lots non réclamés seront disponibles au Pôle JASE, place Plichon, dès le lendemain de la remise des prix et ce jusqu'à la fin de la période du carnaval.

**Si vous avez la chance de pouvoir participer au carnaval des enfants
du lundi 24 février 2020, demandez aux parents qui vous accompagnent de venir comme
vous : déguisés et/ou masqués ! La fête n'en sera que plus belle !**



Talon à découper, à compléter et à coller au dos du dessin



Concours "Dessine ton Carnaval" - Edition 2020 -

Nom et prénom de l'auteur : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Tél : _____



Pour les œuvres collectives :

École – Établissement scolaire :

Indiquez :

le nom de l'école, son adresse, le nom de l'enseignant, le niveau de la classe, joindre une liste comportant les noms, prénoms et dates de naissance de tous les participants.

Groupes carnavalesques locaux -
Centres de loisirs - Activités Périscolaires :

Indiquez :

le nom du groupe ou du centre, son adresse, le nom de l'adulte responsable ou de l'animateur, joindre une liste comportant les noms, prénoms et dates de naissance de tous les participants.